25PC2192

RénoPARQUET

Programme soutenu par France Bois Forêt
2025

Bénéficiaire(s) du projet : FNB
Prestataire(s) : Tapageuse / Clumic
Montant du soutien FBF : 30 000€

Objectifs et contexte

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte particulièrement difficile pour le marché du parquet, marqué par une baisse importante des ventes et une pression accrue sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Dans ce contexte, l'action Rénoparquet avait pour objectifs de maintenir la promotion des atouts du parquet auprès des professionnels et des prescripteurs, d'accompagner les professionnels dans sa mise en œuvre et de défendre ses caractéristiques techniques et environnementales dans les travaux normatifs français et européens.
En janvier 2025, alors que le pôle Parquet de la FNB, aux côtés du FCBA, travaillait à la révision du Mémento dans le cadre de la convention 25UB2155 « Mémento Parquet », il a été décidé de réorienter prioritairement les moyens disponibles vers la finalisation et la diffusion du Mémento « Les Parquets – Bonnes pratiques et mise en œuvre ».

La précédente édition datant de 2006, cette mise à jour répondait à une attente forte de la profession. L'objectif était de disposer d'un outil actualisé, pratique et accessible, destiné notamment aux artisans et professionnels de la pose à l'occasion du CIB soit 20 ans après la dernière édition.

En parallèle, le pôle Parquet a souhaité renforcer son implication dans les travaux de normalisation européenne, notamment pour défendre les caractéristiques techniques du parquet et sa capacité à être durablement rénové.

Principaux résultats obtenus

Un Mémento entièrement réactualisé

La principale réalisation de 2025 a été la finalisation du Mémento « **Les Parquets – Bonnes pratiques et mise en œuvre** », avec l'appui technique du FCBA.
À partir du support technique du FCBA, le pôle Parquet a réalisé un important travail de relecture, d'actualisation et d'harmonisation des contenus. **17 réunions de travail** ont été consacrées à ce projet afin de confronter les pratiques et d'aboutir à un document partagé par la profession.

L'Interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.
Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53 Fax : 01 44 74 37 64 franceboisforet.fr
Siret : 490 149 135 00033

Le pôle Parquet a également fait appel à TAPAGEUSE pour accompagner la conception graphique et les illustrations du document. Le support technique a ainsi été transformé en un outil plus pédagogique, accessible et attractif.
Les travaux d'illustration et de conception graphique étant financés sur deux exercices, 2025 et 2026, leur finalisation et leur valorisation se poursuivront en 2026.

Le Mémento a été présenté et promu à l'occasion du Carrefour International du Bois 2025.

Une première étape dans les travaux européens
En parallèle, le pôle Parquet a engagé en 2025 les premiers travaux visant à faire intégrer dans la **norme EN 13696 une nouvelle méthode d'essai à l'abrasion** adaptée aux parquets.
L'année 2025 a permis de travailler sur la méthode, de consolider les éléments techniques et de commencer à défendre cette proposition auprès des interlocuteurs européens.
Ces démarches ont permis de faire émerger le sujet et de poser les premières bases d'un travail qui se poursuivra en 2026, notamment dans le cadre d'une nouvelle convention avec le FCBA.

Valorisation envisagée

La valorisation des travaux engagés en 2025 s'inscrit dans une démarche pluriannuelle.
Le Mémento a vocation à être diffusé largement auprès des artisans, poseurs, négoces, professionnels de la filière et prescripteurs, afin de devenir un outil de référence pour les bonnes pratiques de mise en œuvre du parquet.

En parallèle, les travaux engagés autour de la méthode d'essai à l'abrasion seront poursuivis au niveau européen avec le FCBA. Cette démarche vise à contribuer à l'évolution de la normalisation européenne et à préserver les caractéristiques techniques du parquet, notamment sa durabilité, sa résistance et sa rénovabilité.
La poursuite de ces actions en 2026 permettra ainsi de capitaliser sur les premiers résultats obtenus en 2025.

Indicateurs de résultats

- Indicateur 1 : nombre de guides sur l'atout des parquets diffusés
 → CIB : 750 guides
- Indicateur 2 : nombre de posts sur les réseaux sociaux : 4 LinkdIn et 4 IG

Enjeux de développement durable soutenus par le programme

Ce programme soutien l'enjeu n°2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.

L'Interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.
Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53 Fax : 01 44 74 37 64 franceboisforet.fr
Siret : 490 149 135 00033